AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-5-71 187268

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" Tél. 87.18.28 et 18.29

(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

Sous-Régie de la Protection des Végétaux 93, rue de Curambourg FLEURY-LES-AUBRAIS

C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL 25 Francs

Supplément N° 3 au Bulletin N° 128 18 MAI 1971

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Les pluies orageuses qui ont débuté le 12 ou le 13 Mai suivant les régions ont vraisemblablement été à l'origine de contaminations primaires. Elles peuvent même avoir provoqué les premiers "repiquages" de la maladie dans les quelques situations intéressées par les pluies des 6 et 7 Mai qui ont pu être à l'origine de taches primaires passées inaperçues. Les taches consécutives à ces contaminations devraient être visibles à partir de la fin de la semaine. Des pluies survenant à cette période risqueraient donc de provoquer une extension de la maladie.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un premier traitement qui devra être terminé avant la fin de la semaine.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le traitement dirigé contre le Mildiou de la vigne sera également efficace contre cette maladie.

Nous rappelons que les traitements contre le Black-Rot sont obligatoires dans les communes des départements du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher contaminées par le Black-Rot et qui ont été définies par des arrêtés préfectoraux.

VERS DE LA GRAPPE

Le vol des papillons des vers de la grappe se poursuit et des pontes ont été déposées mais il est encore trop tôt pour intervenir. Il y a lieu d'attendre un prochain avis de la Station.

CIGARIER

Des dégâts de ce ravageur ont été observés dans certains vignobles. Il y a donc lieu de surveiller les cultures afin d'intervenir le cas échéant en utilisant soit un produit à base d'Arséniate de Plomb (80 g/hl), soit un produit à base de Lindane (30 g/hl).

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores ne sont pas encore terminées et des taches quelquefois assez nombreuses sont apparues dans les vergers qui étaient insuffisamment protégés lors de la période pluvieuse du 23 au 26 Avril. D'autre part, les pluies abondantes de ces derniers jours ont lessivé le traitement conseillé dans notre bulletin du 11 Mai.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement s'il n'a pas été fait, dès réception de ce bulletin.

CARPOCAPSE

La sortie des papillons du premier vol se poursuit ; toutefois, il est encore trop tôt pour intervenir. Il y a donc lieu d'attendre un prochain avis de la Station.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 1167

MOUCHE DE LA CERISE

Les premières mouches de la cerise sont apparues le 8 Mai.

Tous les produits actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente et mentionnés dans la liste qui a été remise à chaque abonné ayant une action en profondeur, le premier traitement pourra être reculé jusqu'au milieu de la semaine du 24 au 30 Mai en respectant la législation concernant l'utilisation des produits antiparasitaires.

Nous précisons que le DIAZINON, le FENTHION, les OLEO-PARATHIONS sont autorisés jusqu'à 15 jours avant la récolte, que le DIMETHOATE et le FORMOTHION peuvent être utilisés jusqu'à 7 jours avant la récolte, alors que l'ENDOTHION ne peut pas être employé à moins de 21 jours avant la cueillette.

BETTERAVES

PUCERONS DE LA BETTERAVE

La présence de ces insectes est constatée dans de nombreuses régions. Il est donc conseillé de surveiller les cultures afin d'intervenir si l'on trouve au moins la moitié des betteraves portant ces ravageurs.

POMMES DE TERRE

MILDIOU

Les conditions climatiques actuelles sont maintenant favorables à l'évolution de cette maladie.

Nous demandons donc à tous les producteurs de nous envoyer, dans le cadre du concours pour la détection des foyers primaires de Mildiou de la Pomme de terre, les premières taches qu'ils pourraient observer dans les cultures (voir le bulletin du 23 Avril).

CULTURES CEREALIERES

CECIDOMYIES DES FLEURS DE BLE

Des observations sur les vols des Cécidomyies des fleurs de blé seront réalisées comme l'année dernière, dans un certain nombre de points situés dans les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret, du Loir-et-Cher, de l'Indre et du Cher.

Les agriculteurs seront informés de l'évolution de ces ravageurs dans les différents points par des communiqués dans la presse quotidienne et au moyen des répondeurs téléphoniques installés dans les stations météorologiques d'ORLEANS-BRICY (Tél. 87.90.65) et de BOURGES (Tél. 24.44.65). Dans ce dernier cas, le communiqué fera suite aux informations sur la prévision du temps et donnera, dès le début de l'après-midi, le résultat des observations faites le matin même.

Les observations concernant ces ravageurs débuteront le 18 Mai.

L'expérience de ces dernières années a montré que les traitements insecticides contre les Cécidomyies des fleurs de blé devaient, généralement, demeurer exceptionnels. La décision ne peut être prise qu'à l'échelon de l'exploitation en tenant compte des facteurs suivants qui doivent être réunis : présence de Cécidomyies en quantité importante, céréale au stade sensible, conditions climatiques favorables à la ponte c'est-à-dire soirées chaudes, humides et calmes.

ARBRES FRUITIERS & VIGNES

DEGATS DE GRELE

En cas de grêle, il est conseillé d'effectuer un traitement fongicide dans les plus brefs délais afin de désinfecter et favoriser la cicatrisation.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS